

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, quel que soit le nombre d'année.

Le nombre d'inscriptions administratives annuelles n'est pas limité.

L'étalement des études par contrat pédagogique est de règle pour tout étudiant inscrit en Licence de théologie protestante.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, l'enseignant responsable des inscriptions pédagogiques, agissant par délégation du responsable de formation, met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,

- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour tous les enseignements identifiés comme TD dans la maquette. Pour les étudiants inscrits en présentiel, l'assiduité est vérifiée par des listes d'émargement. Pour les étudiants inscrits à distance, elle peut être vérifiée par la participation aux activités proposées en ligne ou par une connexion régulière à la page Moodle du cours ainsi que par au moins un entretien avec l'enseignant au cours du semestre.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

En cas d'absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences. La définition de blocs de connaissances et de compétences vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle. Elle fait de la licence une formation plus adaptée aux besoins de la formation tout au long de la vie.

Dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

L'établissement d'un contrat pédagogique annuel est de règle pour tout étudiant inscrit en Licence de théologie protestante. Par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure sont inscrits dans le contrat pédagogique signé par le responsable des contrats pédagogiques (agissant par délégation pour le responsable de formation) et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable des contrats pédagogiques informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
 - ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
 - ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,
- l'université :
- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
 - ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération des semestres.

Pour calculer ce résultat, les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception des deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Licence. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits ECTS du semestre.

La validation de la Licence emporte l'acquisition des 180 crédits ECTS de la Licence.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues au niveau d'une matière dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre, pour la durée d'une année.

Évaluation continue intégrale – principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de deux notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, s'appliquent les mêmes règles qu'en cas d'absence à une épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Aucune dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation ne peut être accordée.

Session des examens in situ pour les étudiants inscrits à distance (EAD)

La semaine des examens in situ est obligatoire pour tous les étudiants en EAD. Les seules exceptions possibles sont les cas d'empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche (conjoint, frère ou sœur, père et mère, ou enfant), l'éloignement géographique important (étudiants habitant hors continent européen) ou le refus d'un visa constituent des cas recevables. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée à Strasbourg ou à distance. L'enseignant responsable de l'examen initial en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. L'étudiant empêché de se rendre à Strasbourg pour ces épreuves peut demander par écrit une dérogation au responsable de formation, en expliquant les raisons pour lesquelles il ne peut passer ces épreuves à Strasbourg. Le responsable de formation statue sur la recevabilité de cette demande. Dans le cas exceptionnel où la demande de dérogation est acceptée, les examens de substitution peuvent être organisés via les services consulaires et/ou via des outils numériques (visioconférence par exemple).

Régimes spécifiques d'études

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants autorisés à effectuer une période de césure
- Étudiants en situation de handicap
- Étudiants en situation de longue maladie
- Étudiants engagés dans plusieurs cursus
- Étudiants sportifs de haut niveau
- Grossesse

Semestre 5 - Théologie protestante

ECTS : 30

Nature : Semestre

Période : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
UE		UE1 Expression et communication	3	1		CCI									
		Choisir 1 élément(s)													
							TD 18								
TP36AM1A	Matière	Allemand théologique			1	CCI		Langue : Allemand Version courte à domicile	AC	PE			1		
								Langue : Allemand Oral sans temps de préparation sur le texte traduit	AC	EO	0h10		2		
							TD 18								
TP36AM1B	Matière	Anglais théologique			1	CCI		Version courte à domicile	AC	PE			1		
								Oral sans temps de préparation sur le texte traduit	AC	EO	0h10		2		
	Matière	Autre langue vivante			1	CCI		Voir les modalités d'évaluation de la Faculté porteuse	AC	A					
	Matière	Allemand Lansad - Semestre impair			1	CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	SC	A					
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair			1	CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	SC	A					
TP36EM1A	Matière	Ecri+ LS5: Développer ses compétences en français écrit			1	CCI		Autoformation Niveau 5 dans chacune des compétences à travailler (à domicile)	SC	A					
UE		UE2 Langues anciennes	3	1		CCI									
							TD 18								
TP36CM2A	Matière	Hébreu 3			1	CCI		Oral sur les textes de la Bible hébraïque étudiés durant le semestre, sans préparation. Seconde chance possible.	AC	EO	0h15		1		
							TD 18								
TP36CM3A	Matière	Grec 3			1	CCI		Etudiants en présentiel Version à l'écrit. Seconde chance possible	AC	ET	2h00		1		
								Etudiants à distance Version à l'écrit (1h30) avec reprise orale (30 min)	AC	A	2h00		1		
UE		UE3 Disciplines bibliques	6	2		CCI									
							CI 18								
TP36EM3A	Matière	Ancien Testament			1	CCI		Vérification de la compétence à aborder un texte de l'Ancien Testament	AC	EO	0h15		1		

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								avec les réflexes attendus de la part d'un exégète						
TP36EM3B	Matière	Nouveau Testament		1		CCI	CI 18	Vérification de la compétence à aborder un texte de l'Ancien Testament avec les réflexes attendus de la part d'un exégète	AC	EO	0h15	1		
TP36EM3C TP36EM3D	Matière	Traductologie biblique (année A) ou Philologie biblique (année B)		1		CCI	CI 18	Analyse de texte. Seconde chance possible	AC	ET	2h30	1		
UE	UE4 Disciplines historiques		6	2		CCI								
TP36EM4A	Matière	Histoire du christianisme ancien		1		CCI	CI 18	Fiche de lecture critique d'un article ou chapitre d'ouvrage, travail accompagné	AC	EO	0h20	1		
TP36EM4B	Matière	Histoire du christianisme moderne		1		CCI	CI 18	Commentaire de texte	AC	ET	4h00	1		
TP36EM4C	Matière	Histoire des religions		1		CCI	CI 18	Etudiants de Licence Oral sur le cours	AC	EO	0h20	1		
								Etudiants du DU Initiation aux religions Oral sur le contenu du cours	AC	EO	0h15			
UE	UE5 Formation à la recherche		6	2		CCI								
TP36EM5A	Matière	Éthique		1		CCI	CI 18	Oral sur document	AC	EO	0h20	1		
TP36EM5B	Matière	Dogmatique		1		CCI	CI 18	Exposé oral sur un sujet en lien avec le cours	AC	EO	0h20	1		
TP37GM3B	Matière	Interprétation des Ecritures		1		CCI	CM 15	Première étape du travail écrit, 8.000 signes	AC	PE		1		
								Deuxième étape du travail écrit, 8.000 signes	AC	PE		1		
								Oral sur la reprise des deux travaux	AC	EO	0h20	2		
UE	UE6 Méthodologie du travail universitaire		6	2		CCI								
TP36EM6A	Matière	Préparation du mémoire de Licence (52h)		4		CCI		Rédaction d'un chapitre du Mémoire, 20.000 signes	AC	PE		2		
								Rédaction de la bibliographie	AC	PE		1		
TP36EM6B	Matière	TD de méthodologie : Elaborer et rédiger une problématique		1		CCI	TD 6	Assiduité, obligatoire pour valider l'UE	SC	Q		1		
TP36EM6C	Matière	TD de méthodologie : Mener une recherche documentaire et rédiger une bibliographie		1		CCI	TD 6	Assiduité, obligatoire pour valider l'UE	SC	Q		1		
TP36EM6D	Matière	TD de méthodologie : Rédiger un plan argumenté		1		CCI	TD 6	Assiduité, obligatoire pour valider l'UE	AC	Q		1		

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
TP36EM6E	Matière	TD de méthodologie : Déontologie du travail universitaire		1		CCI	TD 6	Assiduité, obligatoire pour valider l'UE	AC	Q		1		
<i>Enseignement(s) facultatif(s)</i>														
	UE	UE7 UE libre	3	1		CCI								
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
	Matière	Cours dans une autre composante		1		CCI		Selon les modalités d'évaluation de la Faculté porteuse	AC	A				
	Matière	Autre langue ancienne		1		CCI		Selon les modalités d'évaluation définies dans les cours de Master	AC	A				
TP36EM7A	Stage	Stage volontaire d'approfondissement		1		CCI		Rapport de stage / Compte-rendu d'expérience (10.000-15.000 signes), travail accompagnée	AC	PE		1		
TP36AM8A	Matière	Reconnaissance de l'engagement étudiant		1		CCI		Constitution d'un dossier	AC	PE		1		
								Entretien sur le dossier	AC	EO	0h15	1		

Semestre 6 - Théologie protestante

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
UE		UE1 Expression et communication	3	1		CCI									
		Choisir 1 élément(s)													
							TD 18								
TP36BM1A	Matière	Allemand théologique		1		CCI		Traduction à domicile	AC	PE		1			
								Résumé en français d'un article ou d'une œuvre en langue, à domicile	AC	PE		1			
							TD 18								
TP36BM1B	Matière	Anglais théologique		1		CCI		Traduction à domicile	AC	PE		1			
								Résumé en français d'un article ou d'une œuvre en langue, à domicile	AC	PE		1			
	Matière	Autre langue vivante		1		CCI		Voir les modalités d'évaluation de la Faculté porteuse	AC	A					
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	SC	A					
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	SC	A					
TP36DM1A	Matière	Méthodologie : L'expression écrite et orale		1		CCI	TD 12								
								Exercices en fonction du programme	AC	A		1			
UE		UE2 Disciplines systématiques	3	1		CCI									
							CI 18								
TP36FM2A	Matière	Dogmatique		1		CCI		Etdiants de Licence Oral renforcé: analyse et discussion d'un texte ou de plusieurs ayant trait au sujet du cours (2h + 20 min)	AC	EO	2h20	1			
								Etdiants des DU CFTP Devoir écrit, à domicile	AC	PE		1			
								Etdiants des DU CFTP 1 écrit (2h) ou 1 oral (20min) au choix	AC	A		1			
TP36FM2B	Matière	Philosophie		1		CCI	CI 18								
								Disputatio accompagnée	AC	EO	0h30	1			
UE		UE3 Disciplines pratiques	3	1		CCI									
							CI 18								
TP36FM3A	Matière	Théologie pratique		1		CCI		Analyse théologique et esthétique d'une image en rapport avec le cours, 6 pages	AC	PE		1			

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
TP36FM3B	Matière	Sociologie		1		CCI	CI 18	DST	AC	ET	3h00	1		
	UE	UE4 Théories et principes de l'interprétation	9	3		CCI								
TP36FM4A	Matière	Ancien Testament		2		CCI	CI 18	Exégèse	AC	ET	4h00	1		
TP36FM4B	Matière	Interprétation de la Bible dans l'Antiquité		2		CCI	CI 18	Etudiants de Licence Commentaire de texte, 4.000-5.000 signes, à domicile. Seconde chance facultative: oral de reprise de 15 minutes	AC	PE		1		
								Etudiants du DU Initiation aux religions Sans validation	SC	A				
TP36FM4C	Matière	Histoire du christianisme médiéval		2		CCI	CI 18	DST	AC	ET	2h00	1		
								Reprise du travail écrit	AC	EO	0h15	2		
TP36FM4D	Matière	TD de méthodologie disciplinaire		1		CCI	TD 12	Exercice de préparation au DST, lors du TD	SC	A		1		
	UE	UE5 Théologie, culture, société	6	2		CCI								
TP36FM5A	Matière	La Bible et sa réception		1		CCI	CI 18	Oral sur un document étudié en cours	AC	EO	0h15	1		
TP36FM5B	Matière	Nouveau Testament		1		CCI	CI 18	Exégèse sur table	AC	ET	4h00	1		
TP36FM5C	Matière	Histoire du christianisme ancien		1		CCI	CI 18	Travail de recherche simple. Présentation d'un travail personnel, à partir d'un sujet et d'un ensemble documentaire. Travail accompagné au cours du semestre	SC	EO	0h30	1		
	UE	UE6 Projet professionnel de l'étudiant	6	2		CCI								
TP36FM6A	Matière	Mémoire (rédaction et soutenance, 180h)		6		CCI		Mémoire , 80.000 signes	AC	MS		1		
								Soutenance	AC	S	1h00	1		
TP36FM6B	Matière	Orientation professionnelle : poursuite des études et choix professionnel		1		CCI	TD 4	Assiduité, obligatoire pour valider l'UE	SC	Q		1		
TP36FM6C	Matière	TD de méthodologie : préparer sa soutenance		1		CCI	TD 4	Assiduité, obligatoire pour valider l'UE	SC	Q		1		
<i>Enseignement(s) facultatif(s)</i>														
	UE	UE7 UE Libre	3	1		CCI								
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
	Matière	Cours dans une autre composante		1		CCI		Selon les modalités de la Faculté porteuse	AC	A				
	Matière	Autre langue ancienne		1		CCI		Selon les modalités de la Faculté porteuse	AC	A				
TP36BM8A	Matière	Reconnaissance de l'engagement étudiant		1		CCI		Constitution d'un dossier	AC	PE		1		

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Entretien sur le dossier	AC	EO	0h20	1		
	Matière	Cours au choix dans un DU THP		1		CCI		Selon les modalités définies dans le DU choisi	AC	A				
TP36BM8B	Matière	DU Engagement de l'étudiant		1		CCI		Voir la page dédiée https://svu.unistra.fr/vie-des-campus/vie-universitaire/diplome-universitaire-dengagement-etudiant	AC	A				
TP36FM7A	Stage	Stage volontaire d'approfondissement		1		CCI		Rapport de stage ou compte rendu d'expérience (10.000-15.000 signes)	AC	PE		1		

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
SC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance
PE	Production écrite
Q	Quitus Présence
S	Soutenance